

CFC d'Assistant(e) socio-éducatif/ve

Les compétences et spécificités des ASE :

Professionnels en contacts direct avec les personnes accompagnées, cela implique des qualités d'empathie, la capacité à répondre aux besoins des personnes à s'impliquer dans les situations personnelles tout en gardant une distance professionnelle.

Les ASE travaillent sur mandat social auprès des personnes accompagnées et de leur famille. Elles exercent dans des institutions, tiennent compte des réalités et mettent à contributions les ressources, disponibles.

Quelles activités sont-elles amenées à exercer ?

- Encadrement des personnes de tous âges qui présentent ou non un handicap physique, mental, psychique ou social, dans les tâches de la vie quotidienne.
- Elles sont là pour guider, encourager ou aider, en fonction des besoins de chacun.

- De développer ou de conserver l'autonomie des personnes aidées.
- Le travail se fait individuellement ou en groupe auprès d'enfants, de jeunes, d'adolescents où pour des personnes avec un handicap également et ce sont, pour la majorité, des personnes âgées.
- Le travail se fait de manière autonome dans le cadre de leurs compétences en lien avec les autres professionnels

Connaissances spécifiques

Pour être une ASE efficace, efficace et empathique il faut développer des compétences sociales et personnelles, telles que :

Autonomie et responsabilité :

- Avoir une conscience accrue des responsabilités et une connaissance claire du rôle professionnel de chacun des acteurs du milieu socio-sanitaire.
- Le respect du secret professionnel et de ses principes constitue un élément essentiel pour ne pas compromettre la relation de confiance.

● Le domaine social doit s'adapter en permanence aux changements et aux besoins. Il porte l'empreinte de l'évolution de la société. Les ASE doivent donc être ouvertes à l'innovation et à l'évolution de la profession.

- La communication est au cœur de l'activité. Elle doit être adaptée aux interlocuteurs et aux situations.
- Les ASE doivent être capables d'accepter des situations conflictuelles, de confronter et de respecter des points de vue différents et de rechercher des solutions constructives. Elles doivent aussi acquiescer un comportement adapté à toutes situations
- Les ASE doivent assumer des efforts physiques, psychiques et mentaux, être en capacité de reconnaître leurs limites et aborder toutes leurs tâches dans le calme et la réflexion. ■

Carole Christie

Pour la commission professionnelle

Loi sur la formation continue

Le 24 novembre 2011, quatre membres du comité d'Hestia ont participé à la commémoration des 10 ans de cette Loi

Grâce à la Loi sur la formation continue des adultes, des mesures utiles au développement professionnel et personnel ont pu être financées.

La validation des acquis de l'expérience et la formation modulaire restent les pierres angulaires de la formation continue des adultes. Un titre reconnu est plus que jamais nécessaire pour trouver un emploi et

favoriser la mobilité professionnelle.

Un label qualité permet d'obtenir des financements et donne accès au chèque annuel de formation. La boucle de la qualité consiste à Planifier, Faire, Vérifier, Réagir.

Que reste-t-il à développer pour répondre à l'objectif premier de la loi, à savoir inciter les adultes - plus particulièrement les moins qualifiés - à se former tout au long de la vie ? Quelques pistes :

- encourager la formation continue comme une possibilité de dévelop-



pement et d'épanouissement personnel

- favoriser l'intégration sociale des personnes les plus fragiles
- mesures visant à améliorer les chances de retrouver un emploi
- favoriser des formations flexibles, adaptées aux professionnels et qui répondent ainsi aux besoins du marché
- promouvoir de nouvelles compétences, être réactif aux changements
- préparer l'avenir en anticipant les besoins de demain, ... ■